



## **AVIS PUBLIC**

## **PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0088-2**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juin 2026, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT CA28 0088-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026)**

---

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté [en ligne](#).

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
Ce 12 juin 2026**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza